

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 483-2013**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :-

Le conseil municipal de la ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 16 décembre 2013, a adopté le règlement numéro 483-2013 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT RELATIF AU BUDGET 2014, AUX TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2014 »**

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, LE PREMIER JOUR DU MOIS DE JANVIER 2014.**

---

JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

**RÉSUMÉ DE L'AVIS**

*Promulgation :* Consiste à l'étape finale du règlement où le règlement prend effet.

*But du règlement :* Adoption du budget 2014, taux de taxes et tarifications applicables pour l'année 2014.

*Date de prise d'effet :* Le 1<sup>er</sup> janvier 2014.